

Admission à l'automne

Année	Session	Déroulement du doctorat en télédétection	Délais au-delà desquels l'étudiant(e) peut être exclu(e) du programme (si délais non justifiés et argumentés)
1	Automne ^{a)}	Un séminaire obligatoire pour tous TEL 904 Séminaire méthodologique en télédétection Deux séminaires obligatoires parmi les trois suivants : TEL 901 Séminaire de recherche I : Physique de la télédétection et acquisition d'images TEL 902 Séminaire de recherche II : traitement numérique des images TEL 903 Système d'information géographique Formulaire d'approbation de sujet (fin 1 ^{re} session, début 2 ^e session au plus tard)	
	Hiver	TEL 910 Examen général (de synthèse) ^{b) c)}	Formulaire d'approbation du sujet
	Été	TEL 911 Activités de recherche I : projet de thèse (présentation du projet)	
2	Automne		
	Hiver	TEL 912 Activités de recherche II : collecte et analyse des données (rapport d'avancement)	TEL 910
	Été		
3	Automne ^{d)}	TEL 913 Activités de recherche III : rapport d'étape (présentation des résultats)	TEL 911 (6 mois après le TEL 910)
	Hiver		
	Été	TEL 914 Dépôt de la thèse	TEL 912 (6 mois après le TEL 911)
4	Automne	TEL 914 Soutenance de la thèse	
	Hiver		TEL 913 (6 mois après le TEL 912)
	Été		
5	Automne		
	Hiver		
	Été		
6	Automne		
	Hiver		
	Été		TEL 914

a) Les trois séminaires obligatoires ne se donnent qu'à la session d'automne.

b) L'examen de synthèse ne peut être présenté qu'après validation des trois séminaires obligatoires.

c) La personne ayant complété avec succès l'activité TEL910 est invitée à s'inscrire sans délai à l'activité TEL911 afin de présenter son projet.

d) À sa 7^e session, l'étudiante ou l'étudiant est automatiquement inscrit en « rédaction (de thèse) à temps complet », même si la scolarité n'est pas terminée.